

Réf: Dossier 083590

Avis de constitution

SOCIETE « BALAM SYLLA COSMETIQUE INTER »

Siège ABIDJAN, COCODY ANGRE 8me TRANCHE CITE
BCEAO A COTE DU MARCHE COCOVICO, Lot 53, Ilot 04

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 10/02/2023 et enregistrés au CEPICI le 21/02/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BALAM SYLLA COSMETIQUE
INTER »

Objet : INDUSTRIE COSMETIQUE, COMMERCE,
FABRICATION, PROMOTION-IMPORTATION,
EXPORTATION, DIVERS

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN, COCODY ANGRE 8me TRANCHE CITE
BCEAO A COTE DU MARCHE COCOVICO, Lot 53, Ilot 04

Dirigeant(s) M BALAM AMADOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-01385 du 14/09/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°08014/GTCA/RC/2022 du 14/09/2023

